

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	CUROX® CUHP
Numéro d'Enregistrement REACH	:	01-2119475796-19
Nom de la substance	:	Hydroperoxyde de cumène
No.-Index	:	617-002-00-8
No.-CE	:	201-254-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : initiateurs de polymérisation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	United Initiators GmbH Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3 82049 Pullach
Téléphone	:	+49 / 89 / 74422 – 0
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	contact@united-in.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Peroxydes organiques, Type F	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350: Peut provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

Conseils de prudence

: **Prévention:**

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P315 Consulter immédiatement un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : Hydroperoxyde de cumène
No.-Index : 617-002-00-8
No.-CE : 201-254-7
Nature chimique : Peroxydes organiques

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9 201-254-7	>= 80 - < 85	Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 10 % Skin Irrit. 2; H315 3 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 3 - < 10 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % STOT SE 3; H335 >= 1 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 382 mg/kg
cumène	98-82-8 202-704-5	>= 10 - < 15	
2-phénylpropane-2-ol	617-94-7 210-539-5	>= 1 - < 5	Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg
acétophénone	98-86-2	>= 1 - < 5	Estimation de la toxicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

	202-708-7		té aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg
--	-----------	--	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Appeler immédiatement un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile ou si une cyanose est observée.
Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Contacter un centre de contrôle anti-poison.
L'inhalation d'aérosols peut provoquer une brûlure des voies respiratoires par acide.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
- En cas de contact avec la peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	60000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Contacter un centre de contrôle anti-poison. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	60000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. L'émission possible de produits de décomposition gazeux peut amener à une augmentation dangereuse de la pression. Éviter tout confinement. Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. Le produit brûle violemment. La distance de retour de flamme peut être considérable. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les contenants fermés. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA. Nettoyer immédiatement les déversements. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau. Enlever avec un absorbant inerte. Isoler les déchets et ne pas les réutiliser. Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	60000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Protéger de toute contamination.
Ne pas avaler.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter tout confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver à fond après manipulation.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des matières combustibles. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer dans un endroit frais. Une contamination peut provoquer une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.

Température de stockage recommandée : < 30 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cumène	98-82-8	TWA	20 ppm 100 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 250 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	10 ppm 50 mg/m ³	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: La mention «Peau» accompagnant la valeur limite d'exposition professionnelle indique la possibilité d'une pénétration cutanée importante., Indicatif			
		STEL	50 ppm	2019/1831/E

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
 Date de la première version publiée: 14.12.2016

			250 mg/m ³	U
	Information supplémentaire: La mention «Peau» accompagnant la valeur limite d'exposition professionnelle indique la possibilité d'une pénétration cutanée importante., Indicatif			
	VME		10 ppm 50 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
	VLCT (VLE)		50 ppm 250 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydroperoxyde de cumène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6 mg/m ³
cumène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	100 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	250 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/kg p.c./jour
acétophénone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
	Remarques:Aucun danger identifié			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Hydroperoxyde de cumène	Eau douce	0,0031 mg/l
	Eau de mer	0,00031 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,39 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,023 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,002 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,0029 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

		poids sec (p.s.)
cumène	Eau douce	0,035 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,012 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,22 mg/kg
	Sédiment marin	0,322 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	200 mg/l
	Sol	0,624 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Veillez à respecter toutes les exigences locales et/ou nationales applicables en sélectionnant des mesures de protection destinées à un travail spécifique.
Veillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.

L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : < 30 min
Épaisseur du gant : 0,40 mm

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : < 30 min
Épaisseur du gant : 0,70 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

- Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau. Porter selon besoins: Tenue de protection antistatique ignifuge.
- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
- Filtre de type : Filtre ABEK
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : D'incolore à jaune pâle
- Odeur : aromatique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : -9 °C
- Point/intervalle d'ébullition : 53 °C (0,13 hPa)
- Inflammabilité : Non applicable
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité : Limite d'explosivité, supérieure 6,5 % (v)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Limite d'explosivité, inférieure 0,9 % (v)

Point d'éclair : env. 63 °C
Méthode: coupelle fermée

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : 80 °C
Méthode: Test ONU H.4
TDAA-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélé-rante.

pH : 5 - 6

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 12,5 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 13,9 g/l (25 °C)
légèrement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Solvant: solvant organique
Description: complètement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,6 (25 °C)

Stabilité de la dispersion : non déterminé

Pression de vapeur : 0,044 hPa (25 °C)

Densité relative : non déterminé

Densité : env. 1,0619 gcm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : env. 5,4 (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Evaluation : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

		inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Peroxyde organique
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide inflammable, Peroxyde organique
Auto-inflammation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique.
Substances auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Explosibles désensibilisés	:	Non applicable
Indice de réfraction	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter tout confinement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	60000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Toxique par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 382 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 1,370 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: 1.200 - 1.520 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 382 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 382 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 1,370 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: 1.200 - 1.520 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

cumène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.260 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

2-phénylpropane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
Remarques: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: Méthode: Avis d'expert
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acétophénone:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 3.300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Provoque des brûlures.

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Espèce : Lapin
Résultat : Provoque des brûlures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

cumène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-phénylpropane-2-ol:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation sévère de la peau

acétophénone:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

cumène:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

2-phénylpropane-2-ol:

Résultat : Irritant pour les yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

acétophénone:

Espèce : Lapin
Méthode : Pas d'information disponible.
Résultat : Irritation des yeux
Remarques : Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

cumène:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

acétophénone:

Type de Test : Test de Draize
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: test in vitro
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Résultat: positif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: test in vitro
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

cumène:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 482
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat
Voie d'application: Intrapéritonéal
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: Équivoque

Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation (gaz)
Durée d'exposition: 14 w
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

acétophénone:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris
Voie d'application: Intrapéritonéal
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

cumène:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Résultat : effets cancérogènes

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Résultat : effets cancérogènes

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences sur des animaux

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	60000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

cumène:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 500
Toxicité pour le développement: NOAEL: 2.300
Méthode: OCDE ligne directrice 414

acétophénone:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 225 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 225 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 750 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

cumène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat
NOAEC : 31 mg/m³
Voie d'application : Inhalation (gaz)
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : OCDE ligne directrice 413

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Espèce : Rat
NOAEC : 31 mg/m³
Voie d'application : Inhalation (gaz)
Durée d'exposition : 90 d

cumène:

Espèce : Rat
NOAEL : 154 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OCDE ligne directrice 413

acétophénone:

Espèce : Rat
NOAEL : 225 mg/kg
LOAEL : 750 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Méthode : OCDE ligne directrice 422

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

Composants:

cumène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

acétophénone:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 18,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 18,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 50 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 16 h

cumène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,14 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,01 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 2.000 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

nismes Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,35 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-phénylpropane-2-ol:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

acétophénone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 162 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 528 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 86,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 24,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301B

cumène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

2-phénylpropane-2-ol:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

acétophénone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydroperoxyde de cumène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,6

cumène:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 94,69
Remarques: Calcul

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,55 (23 °C)

2-phénylpropane-2-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

acétophénone:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,48

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,63

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

en vigueur.
Nettoyer le récipient avec de l'eau.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 3109
RID	:	UN 3109
IMDG	:	UN 3109
IATA	:	UN 3109

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (HYDROPEROXYDE DE CUMYLE)
RID	:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (HYDROPEROXYDE DE CUMYLE)
IMDG	:	ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (CUMYL HYDROPEROXIDE)
IATA	:	Organic peroxide type F, liquid (Cumyl hydroperoxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 5.2	8
RID	: 5.2	8
IMDG	: 5.2	8
IATA	: 5.2	HEAT, 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR		
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	P1
Numéro d'identification du danger	:	539
Étiquettes	:	5.2 (8)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

Code de restriction en tunnels : (D)

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : P1

Numéro d'identification du danger : 539

Étiquettes : 5.2 (8)

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 5.2 (8)

EmS Code : F-J, S-R

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat, Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat, Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version 4.1 Date de révision: 21.11.2023 Numéro de la FDS: 600000000424 Date de dernière parution: 07.08.2023
Date de la première version publiée: 14.12.2016

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
H2	TOXICITÉ AIGUË	50 t	200 t

P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	50 t	200 t
-----	---	------	-------

E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t
----	------------------------------	-------	-------

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-18 (Code du travail)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511

Autres réglementations:

Gefahrgruppe nach TRGS 741: Ib (Exigences légales pour l'Allemagne)

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA (US)	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIC (AU)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL (CA)	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS (JP)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL (JP)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI (KR)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS (PH)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC (CN)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC (NZ)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI (TH)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.
Les risques sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le conteneur.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Texte complet pour autres abréviations

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dange-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CUROX® CUHP



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.08.2023
4.1	21.11.2023	600000000424	Date de la première version publiée: 14.12.2016

reux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR